

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 20 décembre 2018

TEXTE SIGNALE

ORDONNANCE N° 2018-1083

portant prorogation des dispositions relatives à l'indemnité de départ volontaire en faveur de certains ouvriers de l'Etat du ministère des armées.

Du 5 décembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ORDONNANCE N° 2018-1083 portant prorogation des dispositions relatives à l'indemnité de départ volontaire en faveur de certains ouvriers de l'Etat du ministère des armées.

Du 5 décembre 2018

NOR A R M H 1 8 2 8 1 5 4 R

Texte modifié :

Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 (JO n° 302 du 28 décembre 2008, texte n° 1 ; signalé au BOC 12/2009 ; BOEM 200.4.4) modifiée.

Référence de publication : JO n° 282 du 6 décembre 2018, texte n° 16 ; signalé au BOC n° 43/2018.

JO n° 282 du 6 décembre 2018, texte n° 16